**ORGANISATION**

**DES FINALES DEPARTEMENTALES**

**FESTIFOOT U13 (garçons et filles)**

**DU DEF**

**CAHIER DES CHARGES**

Chaque saison, le District de l’Eure de football organise les « Finales Départementales du Festifoot U13 » réservées aux équipes U13 masculines et féminines.

Le règlement de chacune de ces épreuves peut être consulté sur le site du District dans la rubrique « DOCUMENTS ► STATUTS et REGLEMENTS »

L’organisation de ces finales, pilotée par le Comité de Direction du DEF, est gérée par la Commission Départementale U13 assistée d’autres commissions du DEF (Commissions Gestion des compétitions, évènementielle, féminine, arbitres, etc…)

Ces finales sont généralement jouées fin Mars ou début Avril sur une seule journée.

• Le lieu des finales du Festifoot U13 est choisi par le Comité de Direction du District, après appel à candidatures auprès des clubs qui souhaitent accueillir ces manifestations.

• Les dates sont fixées par le Comité de Direction de District.

**PROGRAMMATION DES JOURNEES DE FINALES**

**Les finales sont programmées pour :**

**le Samedi 01 Avril 2023**

Ce sont 2 phases finales regroupant 16 équipes pour la compétition masculine et 8 équipes pour la compétition féminine qui se dérouleront sur l’ensemble de la journée.

Les horaires et ordonnancement des rencontres sont définis par la Commission d’organisation du DEF et sa Direction Technique en fonction des besoins et impératifs de la compétition définis par la FFF. (Voir le règlement de la compétition)

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Les installations à prévoir :

* 2 terrains permettant de disputer 4 matchs simultanés sur des demi-terrains tracés aux normes du football à 8
* 1 terrain annexe permettant de réaliser les défis techniques
* 1 espace permettant d’y organiser les quizz (tribunes ou grande salle pouvant accueillir environ 100 jeunes et les organisateurs)
* Les vestiaires :
  + 6 vestiaires minimum (joueurs et joueuses) *(Certains de ces vestiaires devront être adaptés pour l’accueil des féminines).*
  + 2 vestiaires arbitres

Autres à prévoir :

* Un espace d’échauffement et d’entrainement pour les équipes
* Un local administratif (et médical) pour les organisateurs en charge de gérer la compétition
* Un espace distinct pour la buvette (et la restauration)
* Un parking adapté à proximité

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

- L’organisation sportive de ces manifestations (gestion des rencontres, arbitrage, récompenses, …) est assurée par le District de l’Eure de Football. Les membres présents des commissions organisatrices sont chargés de veiller au bon déroulement des rencontres, dans le respect des règles du jeu et du fair-play.

- L’organisation matérielle est à la charge du club d’accueil (voir ci-après, les conditions requises). Dans ce domaine, le District de l’Eure de Football se dégage de toute responsabilité, en cas d’incident quelle qu’en soit la nature.

- Toutefois, il est précisé que le District de l’Eure de Football est en mesure de fournir une sonorisation adaptée : (annonces des rencontres, composition des équipes, annonce du score final de chacune des rencontres, annonces diverses…).

- Les installations retenues pour les finales Départementales Festifoot U13 du DEF devront répondre aux règles d’homologations prescrites par la FFF et validés par la CDTIS.

Il est précisé qu’une fois le club hôte choisi, la Direction Technique se mettra en relation avec lui pour définir concrètement et précisément les apports et besoins de chacun.

A l’attention du club d’accueil :

En général, les installations sportives utilisées lors de ces finales, appartiennent aux communes (ou collectivités) qui en assurent la maintenance et l’entretien. Aussi, le club d’accueil, en lien avec le District de l’Eure de Football, s’engage à solliciter auprès des Municipalités (et ou collectivités), la mise à disposition de leurs installations afin d’assurer le bon déroulement de ces manifestations. Un document d’autorisation écrit de mise à disposition des installations devra être produit par la collectivité concernée et transmis au DEF.

**CONDITIONS REQUISES** :

Le club hôte retenu pour accueillir les finales devra remplir, en plus des installations et vestiaires précitées, les conditions matérielles suivantes :

1. **Autres équipements - Infrastructures :**

• 1 local interdit au public, pour y déposer les coupes, ballons, récompenses, banderoles et autres accessoires indispensables au bon déroulement de la compétition.

• Des bancs de touches pour chacun des terrains (soit 8 bancs) et 12 chaises.

• 1 podium ou 1 table placée à proximité du terrain, pour y déposer au fur et à mesure, les récompenses (Challenge, coupes, médailles, etc…) à remettre aux officiels et aux équipes finalistes, à l’issue de chaque finale.

1. **Autres équipements :**

• Sanitaires (douches et toilettes) en nombre suffisant, à la disposition des joueurs et des arbitres.

• Toilettes accessibles au public

• Parking : Prévoir des aires de stationnement à proximité du stade, si c’est possible.

**c) Sécurité :**

• Les installations doivent être en conformité *(Mise à disposition de l’AOP - avis de la sous-commission départementale de sécurité en cours de validité à la date de la manifestation).*

• Présence sur les lieux d’un responsable « sécurité » désigné par le club, ce dernier étant chargé d’assurer, si besoin, un accès rapide au stade des véhicules de secours (pompiers, ambulances)

• Mise en place par le club hôte des moyens utiles pour assurer la sécurité du site et des participants (moyens humains et matériels)

• Accès rapide à un défibrillateur

• Présence sur les lieux d’un médecin

• Mise à disposition des accessoires de sécurité et de premiers secours fournis par le club d’accueil : - brancard, couvertures - 2 mallettes pharmacie : une par terrain (au cas où une équipe oublierait la sienne)

• Les règles sanitaires éventuellement en vigueur au moment de ces finales devront être appliquées.

**d) Restauration des organisateurs :**

• Le club d’accueil devra prévoir de fournir un service de restauration à l’attention des organisateurs, des membres du Comité de Direction et leurs invités.

• Les frais de restauration engagés par le club hôte (repas – casse-croûte – boissons) pour les organisateurs, les membres du Comité de Direction et leurs invités lui seront remboursés par le District, sur présentation de factures, selon le tarif convenu à l’avance.

**e) Buvette et restauration publique :**

• A leur initiative et sous leur responsabilité, le club d’accueil ouvrira un service de restauration et de débit de boissons temporaire du 2ème groupe dont la totalité des fonds recueillis lui sera acquise. Le club d’accueil devra toutefois se conformer aux règlements administratifs en vigueur.

**f) Entrées**

• Les entrées aux Finales Départementales Festifoot U13 ne sont pas payantes.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

En amont des finales et à une date convenue, une visite des installations sera réalisée par des membres de la Direction Technique du DEF, de la commission organisatrice et du Comité de Direction. Ils se rendront sur le site retenu afin de dresser un état des lieux, en présence des représentants des clubs et des Municipalités (ou collectivités) ; dans le but d’harmoniser et de définir le rôle de chacune des parties.

Ensuite une réunion préparatoire sera à prévoir entre les représentants du club hôte, la commission d’organisation du DEF et les membres de la Direction Technique et du Comité de Direction du District. Il sera alors procédé à une revue des apports de chacune de parties pour faire de ces finales un succès.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Pour le club hôte : Pour le District de l’Eure de Football :